



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Session Ordinaire du 23 Septembre 2020 PREFECTURE DE LA GUADELOUPE Courrier Arrivé Le : 07 OCT. 2020 Service Courrier	
Délibération affichée	Effectif du Conseil :	33
Le 08 OCT. 2020	Présents :	23
	Absents et Excusé(es) :	06
	Procuration(s) :	4
N° d'ordre : 36/2020		
Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions		

L'an deux mil vingt et le Mercredi vingt-trois du mois de Septembre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-sept Septembre 2020, s'est réuni à huis clos dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur ATALLAH André**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 17 Septembre 2020.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint au Maire ; Mme RODES Brigitte, 5^{ème} Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint au Maire. M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; M. TABAR Patrice ; Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; M. CARRIERE Pierre ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; M. ISSA Jean-François ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean-François ; Mme MONGE Dunia : **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RICHARD Maryvonne, 1^{er} Adjoint au Maire (Procuration donnée à M. FARIAL Harold) ; Mme LACROIX Jénia, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme PAISLEY Yanetti) ; M. EUGENE-SALZEDO Willy, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; Mme GAUTHIEROT Franciane, Conseiller Municipal (Procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 3^{ème} Adjoint au Maire ; Mme LAQUITAINÉ Liliane ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; M. PERAIN Franck ; M. GEOFFROY Luidji ; Mme GUILLAUME Myriam : **Conseillers Municipaux**.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION VALIDANT LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ETUDES DE POSITIONNEMENT MARKETING-PROGRAMMATION - PLANIFICATION DES ACTIONS ET LES ETUDES DE FAISABILITE - PROGRAMMATION DES TRAVAUX INFRA ET REHABILITATION DU BÂTI, EN ADEQUATION AVEC LE PROJET « CŒUR DE VILLE »

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°34/2018 en sa séance du 26 Septembre 2018, la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ».

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°33/2018 en sa séance du 26 Septembre 2018, la réalisation d'études pour la requalification du Centre-Ville.

Cette étude en cours de réalisation a pour objectif de définir une stratégie de marketing territorial pour la promotion et le développement de son Cœur de Ville.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°44/2018 en date du 30 Novembre 2018, le Conseil Municipal a validé le plan de financement prévisionnel des études de positionnement marketing programmation-planification des actions et les études de faisabilité-programmation des travaux infra et réhabilitation du bâti, en adéquation avec le projet « Action Cœur de Ville », selon le tableau ci-après :

Plan de financement prévisionnel

<u>FINANCEURS</u>	<u>MONTANT € HT</u>	<u>%</u>
FEDER (axe 7*)	160 000	80
Ville de Basse-Terre	40 000	20
TOTAL HT	200 000	100

***AXE 7** : promouvoir le développement Urbain - objectif spécifique 20 : renforcer la qualité de vie et développer l'activité des centres bourgs et centres villes situés hors de quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Le Maire indique que le Comité d'Engagement de la Direction Régionale d'Action Cœur de Ville qui s'est tenu le 05 Février 2020, a validé la participation financière de la Caisse des Dépôts à hauteur de 20 000 euros, pour cette étude.

Dans ce cadre, une convention de cofinancement de l'étude stratégique « Action Cœur de Ville » devra être signée avec la Caisse des Dépôts (ci-jointe).

Compte-tenu de cet apport financier supplémentaire, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à délibérer sur le nouveau plan de financement présenté ci-après :

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

<u>FINANCEURS</u>	<u>MONTANT € HT</u>	<u>%</u>
FEDER (axe 7*)	160 000	80
Caisse des Dépôts	20 000	10
Ville de Basse-Terre	20 000	10
TOTAL HT	200 000	100

DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2020 - DELIB N° 36/2020- REF : 7.5/ Subventions

« DELIBERATION VALIDANT LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ETUDES DE POSITIONNEMENT MARKETING-PROGRAMMATION - PLANIFICATION DES ACTIONS ET LES ETUDES DE FAISABILITE - PROGRAMMATION DES TRAVAUX INFRA ET REHABILITATION DU BÂTI, EN ADEQUATION AVEC LE PROJET « CŒUR DE VILLE » »

VU l'Instruction du Gouvernement NOR : TERR1800859C en date du 10/01/2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville » identification des villes éligibles et premières orientations de mise en œuvre ;

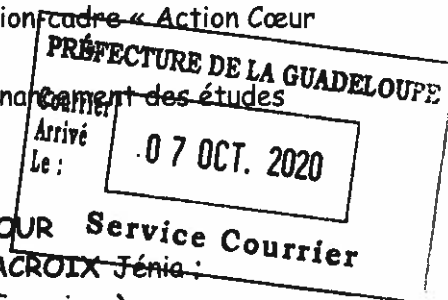
VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe n°CAGSC-2018-07-04 du 20/09/2018 « portant l'approbation de la signature de la Convention afférente au dispositif « Action Cœur de Ville » ;

VU la délibération n°33/2018 du 26/09/2018 validant la réalisation des études et des travaux pour la requalification du Centre-Ville ;

VU la délibération n°34/2018 du 26/09/2018 approuvant la convention cadre « Action Cœur de Ville » ;

VU la délibération n°44/2018 du 30/11/2018 validant le plan de financement des études de positionnement Action Cœur de Ville ;
APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, SOIT 27 VOIX POUR Service Courrier
(dont 4 procurations/ Mme RICHARD Maryvonne ; Mme LACROIX Jénia ;
M. EUGENE-SALZEDO Willy ; Mme GAUTHIEROT Franciane)



ARTICLE 1 : D'APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

<u>FINANCEURS</u>	<u>MONTANT € HT</u>	<u>%</u>
FEDER (axe 7*)	160 000	80
Caisse des Dépôts	20 000	10
Ville de Basse-Terre	20 000	10
TOTAL HT	200 000	100

***AXE 7 :** promouvoir le développement Urbain - objectif spécifique 20 : renforcer la qualité de vie et développer l'activité des centres bourgs et centres villes situés hors de quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER les subventions auprès de l'Europe (axe 7) et de la Caisse des Dépôts.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER LE MAIRE à signer la convention de cofinancement de l'étude stratégique « Action Cœur de Ville » avec la Caisse des Dépôts, ainsi que tout document se rapportant à l'étude.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALLAH

Fait à Basse-Terre le 06 OCT. 2020

Le Maire

André ATALLAH



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe